

AU CŒUR DE LA CROISSANCE

PLAN QUÉBÉCOIS

EN ENTREPRENEURIAT

2022-2025



AU CŒUR DE LA CROISSANCE

PLAN QUÉBÉCOIS

EN ENTREPRENEURIAT

2022-2025

MOT DU MINISTRE



Pour un Québec plus fort grâce à ses entrepreneurs

L'entrepreneuriat, en tant que soutien à l'innovation et aux exportations, est au cœur de la vision économique de notre gouvernement. C'est un élément clé pour stimuler la croissance et la productivité du Québec et favoriser son rayonnement dans le monde entier.

En 2021, nous avons lancé une vaste démarche de consultation auprès des femmes et des hommes entrepreneurs de partout au Québec. Nous avons ainsi élaboré, de façon collaborative, un plan d'action qui répond véritablement aux besoins et aux réalités du milieu entrepreneurial québécois. Dans le contexte de rareté de main-d'œuvre qui touche l'ensemble des régions et des secteurs d'activité, agir en faveur du repreneuriat et du transfert d'entreprise représente un geste important pour la préservation de nombreuses entreprises et de toute l'expertise s'y rattachant. Le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 est le fruit de cette volonté commune de leur offrir les meilleures conditions pour se développer, accroître leur productivité et se distinguer ici comme à l'international.

Aux yeux de notre gouvernement, soutenir l'entrepreneuriat, c'est reconnaître et promouvoir la créativité des entrepreneurs qui réalisent des projets à la hauteur de leurs ambitions. Nos axes d'intervention viseront donc à les former, à les accompagner et à mieux les outiller, de même qu'à bâtir un environnement d'affaires encore plus propice au démarrage, à l'essor et à la pérennité des entreprises québécoises. En offrant aux entrepreneurs un accompagnement et un appui adéquats dans la mise en œuvre de leurs projets, nous pouvons changer les choses!

Nos efforts serviront à atteindre des objectifs bien précis : augmenter le nombre d'entreprises créées au Québec, notamment celles de moyenne et de grande taille, accélérer leur croissance et favoriser la persévérance des entrepreneurs. Nous sommes convaincus que ce sont les entreprises performantes qui contribueront au développement économique régional et qui deviendront les fleurons de demain. C'est pourquoi nous miserons sur l'innovation pour qu'elles soient encore plus efficaces et compétitives, et qu'elles participent ainsi à forger un Québec innovant et fier.

Ce nouveau plan d'action repose sur l'union des forces vives du milieu. Il sera un puissant levier pour façonner l'avenir de l'entrepreneuriat dans toutes les régions du Québec.

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation
et ministre responsable du Développement économique régional,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Fitzgibbon'.

Pierre Fitzgibbon

MOT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE



Vers un milieu des affaires plus diversifié et inclusif

Les PME recèlent un potentiel inestimable, soit celui de relever les grands défis de société et de rendre nos secteurs d'activité plus productifs, verts et inclusifs.

Pour développer un milieu des affaires encore plus diversifié, les femmes, les jeunes, les personnes de la diversité ethnoculturelle, les membres de Premières Nations et les Inuits, les personnes vivant avec une incapacité et les membres de la communauté LGBTQ2+ doivent occuper une place grandissante en entrepreneuriat. Il est essentiel de mettre en valeur les compétences entrepreneuriales de chacun.

Avec le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025, notre gouvernement contribuera à établir un écosystème d'entrepreneuriat performant, tout en reconnaissant les spécificités multiples de la clientèle et en proposant des mesures efficaces pour bâtir une économie inclusive et plurielle partout au Québec. Nous offrirons ainsi une chance égale à tous les entrepreneurs d'accéder notamment à de la formation, à du soutien et à de l'accompagnement de qualité pour réaliser leurs projets d'avenir. Notre plan sera donc axé avant tout sur l'humain derrière l'entrepreneur.

Nous sommes bien conscients que les défis sont nombreux pour celles et ceux qui se lancent en affaires ou qui souhaitent faire croître leur entreprise. C'est pourquoi nous accentuerons notre appui à chacune des étapes de la vie d'une entreprise, depuis le désir d'entreprendre jusqu'au transfert à la prochaine génération. Dans la perspective où plusieurs entrepreneurs prendront leur retraite au cours des années à venir, nos efforts doivent se poursuivre pour préparer une relève qualifiée, innovatrice et dynamique, tout en facilitant le transfert et la reprise d'entreprise au Québec.

Collectivement, nous possédons toutes les qualités et les forces requises pour relever le grand défi de l'entrepreneuriat et du repreneuriat. Que ce plan d'action soit l'occasion d'encourager nos entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain à concrétiser leurs rêves et de faire grandir les entreprises qui font la fierté de tout le Québec!

La ministre déléguée à l'Économie,

Lucie Lecours

Cette publication a été réalisée par la Direction des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications à equipeweb@economie.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du Ministère de l'Économie et de l'Innovation
710, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone : 418 691-5698
Sans frais : 1 866 680-1884
Télécopieur : 418 644-0118
Courriel : info@economie.gouv.qc.ca
Site Web : economie.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Mai 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-92706-8 (version électronique) (2^e édition, 2022)
ISBN 978-2-550-91812-7 (version électronique) (1^{ère} édition, 2022)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2022

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE	1
MOT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE	3
UN PLAN POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DE NOS ENTREPRENEURS ET POUR ACCÉLÉRER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES	7
L'entrepreneuriat au cœur de la stratégie économique du Québec	10
Un ensemble d'actions gouvernementales qui priorise les entrepreneurs	13
AXES	17
Axe 1 Valoriser les entrepreneurs et mettre à leur disposition du soutien et des outils de qualité	17
Objectif A Améliorer la diffusion de l'information sur les aides disponibles aux entrepreneurs et en simplifier l'accès	19
Objectif B Valoriser la profession d'entrepreneur	21
Objectif C Assurer l'accessibilité à une offre inclusive de formations et d'accompagnements de qualité	23
Axe 2 Assurer un environnement d'affaires propice à la croissance des entreprises	29
Objectif D Établir un climat d'affaires propice au démarrage, à la croissance et à la pérennité des entreprises	30
Objectif E Assurer une offre de financement adéquate aux différents stades de développement des entreprises	33
Objectif F Faciliter le transfert et la reprise des entreprises	36
SUIVI ET REDDITION DE COMPTES	41
CONCLUSION	43
ANNEXES	45
Annexe 1 Lexique de l'entrepreneuriat	46
Annexe 2 Principaux programmes d'aide financière aux entreprises	49
Annexe 3 Membres du comité consultatif	50
Annexe 4 Tableaux synoptiques, axes 1 et 2	52



20

2018

2019

2020

2021



UN PLAN POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DE NOS ENTREPRENEURS ET POUR ACCÉLÉRER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES¹

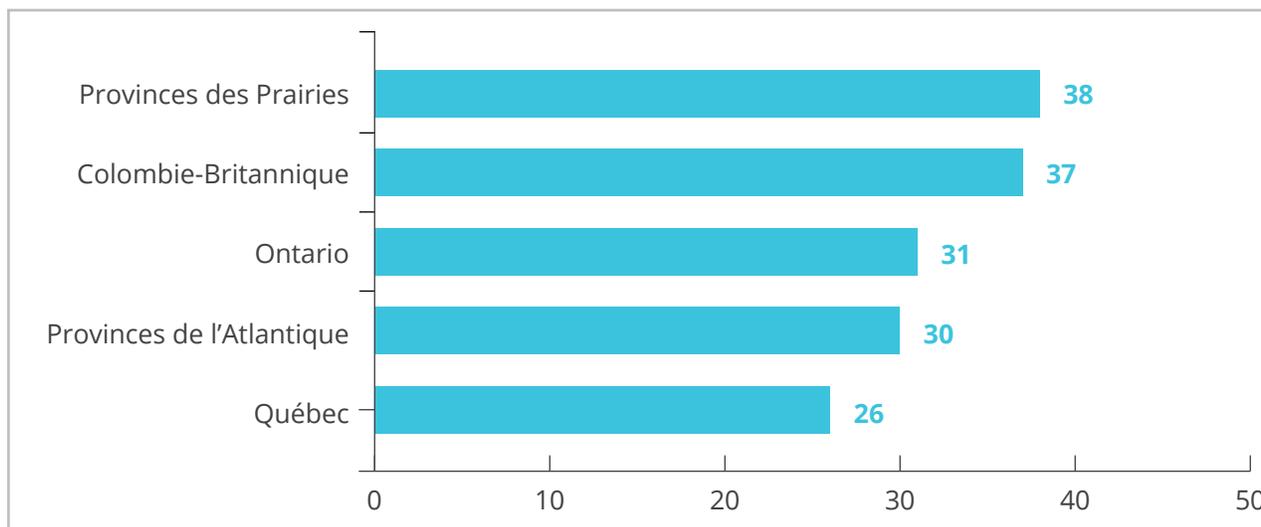
Dans sa vision économique² dévoilée en novembre 2021, le gouvernement réitérait son objectif de faire du Québec une nation plus prospère, avec un niveau de richesse comparable à celui de l'Ontario. Pour y parvenir, il a mis en œuvre un large éventail de mesures afin de favoriser durablement la relance économique du Québec, comme le réseau Accès entreprise Québec (AEQ), l'Offensive de transformation numérique et l'initiative Productivité innovation. À toutes ces mesures s'ajoute maintenant le **Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 – Au cœur de la croissance (PQE)**, doté d'une enveloppe de 121,7 millions de dollars.

Le secteur privé au Québec compte un peu plus de 220 000 entreprises, dont la quasi-totalité est constituée de PME, qui fournissent un emploi à près de 2 millions de personnes. La province est toutefois celle qui dénombre le moins d'entreprises par habitant, loin derrière les provinces des Prairies, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Ce constat est particulièrement marqué pour les petites entreprises, soit celles de moins de 100 employés et employées, et pour celles de 500 employés et plus.

1. Pour ne pas alourdir certains titres et certains sous-titres, le masculin est utilisé comme générique. Dans le reste du texte, la gamme des procédés de rédaction épïcène a été appliquée.

2. [Une vision économique ambitieuse – Un Québec qui gagne](#), dévoilée le 12 novembre 2021.

Nombre d'entreprises par 1 000 habitants selon la région géographique au Canada (2019)



<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-analyses/analyses-sur-lentrepreneuriat-et-les-pme/portrait-de-lentrepreneuriat-au-quebec/>

Pour accroître sa productivité et rehausser son niveau de richesse, le Québec doit miser sur le dynamisme entrepreneurial, favoriser l'entrée sur le marché de nouvelles entreprises et encourager la croissance, notamment par l'innovation, de celles déjà bien établies. Avec le PQE, le gouvernement entend développer une économie québécoise forte et prospère par une action gouvernementale priorisant les entrepreneurs et les entrepreneures, notamment en considérant les groupes sous-représentés que constituent les femmes, les jeunes, les personnes de la diversité ethnoculturelle, les membres des Premières Nations et Inuits, les personnes vivant avec une incapacité et les membres de la communauté LGBTQ2+.

C'est notamment en plaçant les entrepreneurs et les entrepreneures au cœur de ses priorités que le gouvernement entend atteindre les trois objectifs qu'il s'est fixés en matière d'entrepreneuriat, soit :

- Créer davantage d'entreprises.
- Accélérer la croissance des entreprises.
- Favoriser la réussite et la persévérance des entrepreneurs.

Les mesures qui seront mises en œuvre par le PQE 2022-2025 favoriseront l'atteinte de ces objectifs. Elles visent notamment les services aux entrepreneurs, l'accompagnement, l'offre de formations, l'accélération de la croissance, l'innovation, le financement et le soutien pour le repreneuriat. Ces mesures s'articulent autour de deux grands axes :

- Axe 1 : Valoriser les entrepreneurs et mettre à leur disposition du soutien et des outils de qualité.
- Axe 2 : Assurer un environnement d'affaires propice à la croissance des entreprises.

De larges consultations

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a mené des consultations au cours de l'année 2021 en donnant la parole aux dirigeants et dirigeantes d'entreprises. L'objectif de cet exercice était d'identifier et de mieux comprendre les principaux défis et besoins des entrepreneurs et des entrepreneures.

C'est ainsi que près de 80 chefs et cheffes d'entreprise ont été entendus dans le cadre de groupes de discussion. De plus, un appel de mémoires a permis au Ministère de recevoir 65 documents. En complément, une consultation a porté plus spécifiquement sur le repreneuriat et le transfert d'entreprise.

Une fois l'analyse de l'ensemble de ces informations complétée, le Ministère a fait appel à un comité consultatif, formé de neuf entrepreneurs et entrepreneures chevronnés, pour éprouver les conclusions retenues et les priorités déterminées dans le PQE 2022-2025. Ces derniers sont Serge Beauchemin, Alain-Olivier Desbois, Marie-Noël Grenier, Muriel Christel Koucoi, Félix Lapointe, Andréanne Marquis, Julie O'Bomsawin, Nathaly Riverin et Christopher Wells¹.

Un comité interministériel a également été mis à contribution au cours des travaux d'élaboration, afin d'assurer la cohérence des différentes mesures avec les priorités et orientations gouvernementales. Onze ministères et organismes ont ainsi participé à l'élaboration du PQE, soit le ministère des Finances, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le ministère du Tourisme, le Secrétariat à la condition féminine, le Secrétariat à la jeunesse, le Secrétariat aux affaires autochtones ainsi que la Société du Plan Nord.

Ces travaux de consultation ont permis de prioriser les grands objectifs gouvernementaux. De ces priorités découlent les actions visant à stimuler et à faciliter les projets entrepreneuriaux au Québec.

Un mandat stratégique pour le comité consultatif

L'accompagnement des entrepreneurs et des entrepreneures tout au long du cycle de vie des entreprises est l'une des clés pour assurer leur réussite. Un accompagnement de qualité a des effets concrets sur la création d'emplois et sur la croissance du chiffre d'affaires. Il permet, de plus, d'accroître les connaissances et les compétences des entrepreneurs et d'élargir l'accès à des outils pratiques et utiles pour l'essor des entreprises.

Au début des travaux portant sur le renouvellement du plan d'action en entrepreneuriat, un mandat spécifique a été dévolu à un comité consultatif. Il s'agissait d'identifier des pistes qui permettraient d'optimiser cette offre, afin de l'adapter aux besoins évolutifs de l'entrepreneur. Les travaux de ce comité ont permis de raffiner cette compréhension de l'accompagnement, permettant ainsi de :

- clarifier les missions, les rôles et les responsabilités des différents organismes d'accompagnement sur le terrain;
- revoir et optimiser l'offre en matière d'accompagnement et sa complémentarité, dans le but de :
 - favoriser le bien-être des entrepreneurs, avec une meilleure prise en compte des problématiques de santé mentale;
 - améliorer les capacités entrepreneuriales sur tout le territoire québécois;
 - rehausser les compétences entrepreneuriales, notamment en matière d'innovation, de croissance et d'exportation.

1. Voir l'annexe 4 pour plus d'information sur ces entrepreneures et entrepreneurs.

L'entrepreneuriat au cœur de la stratégie économique du Québec

Comme plusieurs économies dans le monde, le Québec et ses entrepreneurs ont été durement touchés par la pandémie de la COVID-19. Ils ont aussi à faire face à une rareté de la main-d'œuvre qui affecte l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial.

Selon Statistique Canada, le nombre d'entrepreneurs a ainsi diminué de 20,3 % entre 2019 et 2021². À titre comparatif, cette baisse a été de 8,2 % dans le reste du Canada durant cette même période. Il manquerait actuellement environ 7 000 nouveaux entrepreneurs en moyenne par année pour assurer le maintien du nombre de chefs et de cheffes d'entreprises au fil des prochaines années³.

Les consultations l'ont démontré : pour la plupart des entrepreneurs, les défis sont nombreux. Il importe donc plus que jamais de leur offrir un soutien et des outils de qualité et de les accompagner dans leurs plans pour lancer, développer, faire croître, céder ou encore reprendre une entreprise.

Heureusement, l'économie du Québec se portait bien avant la pandémie; ainsi, l'écart de richesse en faveur de l'Ontario a considérablement diminué, passant de 16,4 % en 2018 à 13,6 % en 2022⁴. Les efforts pour accroître la richesse du Québec au bénéfice de l'ensemble de la population doivent cependant continuer de s'intensifier.

Des défis à surmonter ensemble

La vision économique du gouvernement du Québec a déterminé cinq grands chantiers qui structureront l'action gouvernementale pour bâtir une nation plus riche et plus prospère :

- Fait au Québec,
- Les exportations en vitesse supérieure,
- Un Québec innovant,
- Une main-d'œuvre qualifiée,
- Une économie verte.

Pour accroître notre richesse collective, il faut en effet réduire nos importations et accroître nos exportations, en misant notamment sur les talents et le savoir-faire québécois. Cela signifie que l'on doit créer davantage d'entreprises qui commercialiseront de nouvelles idées. Il s'avère également important d'encourager la croissance de nos entreprises florissantes pour les faire passer au niveau supérieur. Enfin, il s'agit de développer des marchés d'exportation.

2. Enquête sur la population active (EPA), Statistique Canada.

3. Enquête sur la population active (EPA), Statistique Canada.

4. Ministère des Finances du Québec, *Plan budgétaire : Budget 2022-2023*, mars 2022, p. E.6.

Pour augmenter notre productivité, il faut favoriser la croissance des entreprises par l'innovation et la commercialisation de propriétés intellectuelles. L'innovation permet aux entreprises de gagner en efficacité en produisant des biens et services à valeur ajoutée, ce qui les rend plus concurrentielles au Québec comme à l'international. Les entreprises de l'économie verte, par exemple, ont misé sur l'innovation, et on assiste maintenant au Québec à l'émergence de filières économiques d'avenir qui font déjà notre fierté. L'innovation vient toutefois avec des défis particuliers; elle nécessite par exemple d'importants investissements, alors que le financement de source traditionnelle peut être difficile à obtenir.

En contexte de rareté de la main-d'œuvre et de vieillissement de la population, le Québec doit miser sur le repreneuriat et sur le potentiel entrepreneurial de tous et de toutes.

Le PQE 2022-2025 est assurément l'un des outils qu'a privilégiés le gouvernement pour répondre à ces enjeux. Les grands principes qui sous-tendent sa création sont les suivants :

- Maintenir l'entrepreneur et l'entrepreneure au cœur des priorités dans la structure de l'offre de services gouvernementaux.
- Faciliter l'accès aux services et aux programmes d'accompagnement existants afin d'en maximiser l'utilisation.
- Encourager le réseautage des dirigeants et dirigeantes d'entreprises dans le cadre des différentes interventions gouvernementales, notamment en soutenant les contacts entre pairs et en favorisant le maintien d'une bonne santé mentale.
- Tenir compte des multiples spécificités des clientèles sous-représentées dans les interventions réalisées (femmes, jeunes, personnes de la diversité ethnoculturelle, membres des Premières Nations et Inuits, personnes vivant avec une incapacité et membres de la communauté LGBTQ2+).
- Valoriser la profession d'entrepreneur pour accroître le désir d'entreprendre.
- Inciter les entrepreneurs à s'approprier et à intégrer les principes de développement durable dans leurs projets et leurs modes de gestion.
- Favoriser l'innovation en entreprise.

Lors de la conclusion des travaux menés par le comité consultatif, les neuf membres ont été appelés à formuler des souhaits à adresser aux entrepreneurs et aux entrepreneures du Québec. Voici le contenu de ces souhaits, à partager sans réserve.

Que souhaitez-vous aux entrepreneurs québécois d'ici les cinq à dix prochaines années?

« De pouvoir rêver et de devenir des acteurs de changement dans une optique d'équité et d'inclusion, par le biais d'activités entrepreneuriales qui reflètent leurs valeurs et leur identité. »

Julie O'Bomsawin
Kassiwi Média

« De s'affranchir de leurs limites et de leurs complexes et de réaliser qu'entreprendre, c'est vouloir aider les autres, résoudre des problèmes, trouver des solutions et améliorer les conditions de vie des gens qui composent la société. »

Serge Beauchemin
alias entrepreneur.e

« D'oser s'unir pour créer un monde meilleur et d'accélérer l'adoption de pratiques et de solutions innovantes visant l'essor d'un Québec plus responsable. »

Marie-Noël Grenier
Jambette

« De trouver leur voie et d'innover selon les trois piliers du développement durable (social, environnemental et économique), et d'utiliser leurs innovations comme levier pour gagner des parts de marché au Québec et à l'international. »

Félix Lapointe
Ferreol Skis

« De se permettre plus de naïveté et moins d'ego pour poser des questions et d'oser! »

Andréanne Marquis
Womance

« De poursuivre l'ambition de bâtir des entreprises pérennes qui contribuent à un monde meilleur et de trouver les bons investisseurs pour avoir une influence sociale et environnementale positive. »

Alain-Olivier Desbois
Elements Financial

« D'avoir la fierté d'être soutenus par un écosystème compréhensif et adapté à leurs besoins, et de reconnaître que ce soutien est un atout stratégique pour la croissance de leur entreprise. »

Nathaly Riverin
Rouge Canari

« D'atteindre leur plein potentiel, même si leur parcours est atypique ou s'ils sont entrepreneurs en devenir, et de se sentir accomplis et heureux de réaliser leurs rêves tout en apportant leur contribution à la société! »

Christopher Wells
Piecemeal

« De rêver d'une entreprise qui mise sur l'harmonisation du développement durable, du bien-être et de la croissance en accédant à de l'accompagnement et à des ressources axées sur l'humain et sur la diversité, afin de gagner de grandes parts de marché en toute harmonie. »

Muriel Christel Koucoi
SIMKHA Biocosmétiques

Un ensemble d'actions gouvernementales qui priorise les entrepreneurs

Le PQE 2022-2025 s'insère dans un éventail large de mesures déjà mises en place pour favoriser l'essor entrepreneurial au Québec. Il prend en compte les besoins des entrepreneurs et entrepreneures d'aujourd'hui et de demain pour qu'il soit plus facile de faire des affaires au Québec. Afin d'y parvenir, le PQE bonifie et optimise les services qui leur sont offerts, notamment en matière de financement et d'accompagnement.

Les entrepreneurs d'ici peuvent en effet s'appuyer sur de nombreuses initiatives mises en place récemment, dont :

- l'Offensive de transformation numérique et l'offre de financement adapté par l'initiative Productivité innovation d'Investissement Québec;
- la création du réseau Accès entreprise Québec;
- la bonification du réseau régional d'Investissement Québec;
- la diversification des sources de financement, notamment par l'implantation du programme Impulsion PME;
- la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation;
- le Plan d'action gouvernemental à l'économie sociale 2020-2025;
- le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025;
- le Plan d'action jeunesse 2021-2024;
- le Plan d'action nordique 2020-2023.

Pour atteindre ses objectifs en matière de création d'entreprises, d'accélération de la croissance des entreprises et d'amélioration de la réussite et de la persévérance des entrepreneurs, le PQE 2022-2025 pourra compter sur une enveloppe totale de 121,7 millions de dollars, soit :

- 57,3 millions de dollars, répartis dans cinq mesures, pour valoriser les entrepreneurs et mettre à leur disposition du soutien et des outils de qualité;
- 64,4 millions de dollars, répartis entre quatre mesures, pour assurer un environnement d'affaires propice à la croissance des entreprises.

AXES ET MESURES DU PLAN QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT 2022-2025 – AU CŒUR DE LA CROISSANCE (en millions de dollars)	
Axe 1 Valoriser les entrepreneurs et mettre à leur disposition du soutien et des outils de qualité	57,3
Mesure 1 Optimiser les services aux entrepreneurs	7,1
Mesure 2 Mettre en lumière les réalisations significatives des entrepreneurs	2,2
Mesure 3 Mettre en place un parcours d'accompagnement inclusif des entrepreneurs	36,9
Mesure 4 Bonifier l'offre de formations adaptées en fonction des besoins des entrepreneurs	9,6
Mesure 5 Offrir un accompagnement stratégique visant l'accélération de la croissance des entreprises	1,5
Axe 2 Assurer un environnement d'affaires propice à la croissance des entreprises	64,4
Mesure 6 Soutenir les accélérateurs d'innovation des écosystèmes régionaux	6,5
Mesure 7 Offrir un financement adapté aux projets d'entreprise ⁵	—
Mesure 8 Développer une offre de financement innovant	14,1
Mesure 9 Bonifier l'offre de soutien pour le repreneuriat	43,8
Total	121,7

5. La mesure 7 ne comprend pas de nouveaux crédits, puisque les investissements pour cette mesure ont déjà été réalisés.

Porte d'entrée simplifiée : Accès entreprise Québec

AEQ est un service d'accompagnement offert par les municipalités régionales de comté (MRC) aux entrepreneurs et aux entrepreneures dans les régions du Québec. Il vise à accélérer le développement économique local et à s'assurer que les entreprises ont accès à du soutien ainsi qu'à du capital de croissance et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre et respectueux des spécificités régionales.

En place depuis l'automne 2020, AEQ bénéficie d'un investissement de 97,5 millions de dollars sur 5 ans, soit 90 millions de dollars pour des ressources dans les MRC et 7,5 millions de dollars pour améliorer les compétences, le développement d'outils d'intervention, le maillage et la synergie des interventions entre les régions du Québec.

Dans chacune des MRC, deux ressources s'ajoutent à l'équipe déjà en place. L'objectif est de bonifier l'offre de services et d'accompagnement aux entreprises en fonction des besoins et des réalités de chaque territoire.

Les conseillers et conseillères du réseau travaillent en synergie avec les organismes de développement économique de leur territoire et avec Investissement Québec, afin de bien orienter les entreprises pour les aider à concrétiser leurs projets.

En vue d'offrir un accompagnement de qualité, les conseillers en développement économique des MRC et des organismes de développement ont accès à des outils, ainsi qu'à des activités de maillage et de développement des compétences.

Les MRC et les organismes de développement économique, des partenaires de choix

À titre d'acteurs clés du développement économique local, les MRC devaient être mobilisées afin de répondre aux enjeux des entreprises affectées par la situation économique exceptionnelle liée à la pandémie de la COVID-19.

L'implication des MRC et des organismes de développement économique a permis de déployer rapidement et efficacement le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) pour soutenir les entrepreneurs de toutes les régions du Québec.

En vertu de ce programme, les partenaires du gouvernement ont pu octroyer près de 14 000 aides financières, totalisant plus de 465 millions de dollars, afin d'appuyer les entreprises québécoises ayant d'importants besoins de liquidités durant cette crise sans précédent.





AXES

Axe 1

Valoriser les entrepreneurs et mettre à leur disposition du soutien et des outils de qualité

Le premier axe du Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 (PQE) met l'accent sur le parcours de l'entrepreneur et de l'entrepreneure, de la sensibilisation à la profession jusqu'au développement des compétences, en passant par les problématiques de santé mentale, notamment par la formation et l'accompagnement. Il se déploie en trois objectifs :

- Améliorer la diffusion de l'information sur les aides disponibles aux entrepreneurs et en simplifier l'accès.
- Valoriser la profession d'entrepreneur auprès de la population en général et des jeunes en particulier.
- Assurer l'accessibilité à une offre inclusive de formations et d'accompagnements de qualité.

Constats au Québec

Portrait

- La perception de l'entrepreneuriat comme un bon choix de carrière est plus élevée au Québec (76,7 % en moyenne de 2018 à 2020) qu'ailleurs au Canada (65,8 %) chez les entrepreneurs québécois. Cependant, leur sentiment de compétence demeure très faible : 46,1 % en moyenne de 2018 à 2020, soit 13,0 points de pourcentage de moins que dans le reste du Canada.⁶

6. Source : St-Jean, É. et M. Duhamel, « Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise : rapport 2020 du *Global Entrepreneurship Monitor* », 2021, Institut de recherche sur les PME.

- Beaucoup de chemin reste à faire pour une juste représentation de certains groupes sociodémographiques chez les propriétaires d'entreprises. Dans l'ensemble des entreprises du Québec, on observe que de nombreux groupes sont sous-représentés parmi les propriétaires majoritaires, soit :
 - les femmes
 - les jeunes
 - les personnes de la diversité ethnoculturelle
 - les membres des Premières Nations et Inuits
 - les personnes vivant avec une incapacité
 - les membres de la communauté LGBTQ2+

Forces

- L'écosystème entrepreneurial du Québec peut compter sur une présence significative d'initiatives diverses visant à valoriser la profession d'entrepreneur.
- L'offre d'accompagnement aux entrepreneurs selon les étapes de développement de l'entreprise est accessible dans toutes les régions et répond aux multiples besoins des diverses clientèles entrepreneuriales.

Défis

- La fluidité des collaborations entre les organismes qui offrent des services d'accompagnement aux entrepreneurs doit être accrue.
- L'offre de service étendue à l'échelle du Québec doit permettre de desservir l'ensemble des entrepreneurs, peu importe l'endroit où ils se situent.

Pour sa mise en œuvre, l'axe 1 du PQE bénéficiera d'investissements totalisant 57,3 M\$ pour les trois prochaines années.

Objectif A

Améliorer la diffusion de l'information sur les aides disponibles aux entrepreneurs et en simplifier l'accès

Mesure 1

Optimiser les services aux entrepreneurs

Investissement dans le cadre du PQE : 7,1 M\$ sur trois ans⁷

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de référencement aux partenaires réalisés	Cible 1.1 : Une croissance globale de 50 % par année des référencement à des partenaires ou organismes externes
Taux de satisfaction des entreprises/entrepreneurs et entrepreneures à l'égard des services reçus et de la réponse à leurs besoins	Cible 1.2 : Un taux de satisfaction de 85 % des entreprises par rapport aux services reçus

Les entrepreneurs et entrepreneures du Québec peuvent compter sur une panoplie de services privés et publics, souvent en fonction du type de projet, de son secteur d'activité ou encore du stade de développement de l'entreprise. Toutefois, ces dirigeants et dirigeantes éprouvent parfois de la difficulté à se retrouver dans cette offre et à bénéficier de ces services au moment où ils et elles en ont besoin.

Il est donc nécessaire de développer des outils performants et de bien les faire connaître aux entrepreneurs. Des agents et agentes sur le terrain, bien outillés, bénéficiant d'une offre en formation continue, ainsi que des communications efficaces constituent la clé du succès.

Description de la mesure

Cette mesure vise à faciliter l'accès à un continuum de services pour les entrepreneurs et les entrepreneures du Québec, notamment à l'aide du réseau Accès entreprise Québec (AEQ). Elle améliorera l'offre de services d'accompagnement à l'échelle du Québec, afin de permettre à l'ensemble des entrepreneurs de bénéficier pleinement des services existants et de trouver ainsi les solutions à leurs divers besoins.

7. Le tableau récapitulatif des investissements est présenté à l'annexe 1.

Plus précisément, cette mesure consiste à consolider l'interconnexion des services offerts aux entrepreneurs pour en accroître l'accès. Les principaux travaux viseront à :

- développer des outils performants en soutien aux services de première ligne et à les faire connaître ;
- implanter des pratiques efficaces de référencement entre les organismes de l'écosystème d'accompagnement et de financement des entrepreneurs ;
- simplifier les démarches à effectuer par les entrepreneurs pour obtenir les services qui répondront à leurs besoins.

Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif

Le gouvernement du Québec a fait de l'allègement réglementaire et administratif l'une de ses priorités, afin d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires et de stimuler le développement des entreprises. À cet effet, il déploie des efforts importants pour contrer le fardeau réglementaire et administratif des entreprises.

Basé sur de larges consultations auprès des milieux d'affaires, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 détermine des actions qui sauront répondre à la réalité quotidienne des entreprises québécoises.

Ces mesures vont contribuer à éliminer ou à réduire les contraintes imposées aux entreprises présentes dans différents secteurs d'activité. L'allègement du fardeau réglementaire leur permettra d'utiliser leurs ressources pour d'autres enjeux, créant ainsi un environnement propice à une relance économique rapide.

Le gouvernement s'est d'ailleurs engagé à déposer un projet omnibus en allègement réglementaire et administratif chaque année. Il a adopté à l'automne 2021 le projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif.

Ce projet de loi, le premier consacré exclusivement à l'allègement réglementaire et administratif, constitue une pierre d'assise pour bâtir un environnement d'affaires plus compétitif et créer davantage de richesse au Québec. Il permettra de réduire les coûts, les délais et les autres inconvénients que certaines dispositions légales et réglementaires imposent actuellement aux entreprises.

Quelque 34 000 entreprises québécoises sont visées par ce projet de loi. Celui-ci devrait se traduire par des économies de 12,5 millions de dollars la première année et de 7,9 millions de dollars les années suivantes. Il permettra aussi de réduire les délais administratifs et d'instaurer un processus réglementaire et administratif plus favorable aux entreprises.

Objectif B

Valoriser la profession d'entrepreneur

Mesure 2

Mettre en lumière les réalisations significatives des entrepreneurs

Investissement dans le cadre du PQE : 2,2 M\$ sur trois ans

INDICATEUR	CIBLE
Nombre de candidatures soumises dans le cadre du Défi OSEntreprendre	Cible 2.1 : 3 600 inscriptions (1 200 par an), dont 50 % sont des femmes ADS+ ⁸

L'intérêt envers l'entrepreneuriat se maintient à travers les années au Québec. Les efforts de sensibilisation et de valorisation déployés par le gouvernement expliquent en partie cet intérêt. Pour maintenir bien vivant cet engouement et attirer dans le milieu de nouveaux entrepreneurs et entrepreneures ambitieux et audacieux, il faut poursuivre la promotion de l'entrepreneuriat et la valorisation de ceux et celles qui osent entreprendre.

Description de la mesure

Afin de poursuivre la valorisation des succès entrepreneuriaux dans l'ensemble des régions du Québec, l'appui à OSEntreprendre sera maintenu. Cet organisme, qui contribue à la promotion de l'entrepreneuriat à l'échelle locale, régionale et nationale, s'est donné pour mission d'inspirer le désir d'entreprendre pour contribuer à bâtir un Québec fier, innovant, engagé et prospère. OSEntreprendre mobilise un large réseau de partenaires du milieu économique et du milieu de l'éducation, afin de faire rayonner les initiatives et convaincre un plus grand nombre de personnes de passer à l'action. Il offre également des bourses pour encourager les entrepreneurs à poursuivre leur projet.

Bien établi dans les 17 régions du Québec, le Défi OSEntreprendre est une compétition entrepreneuriale d'envergure qui fait rayonner chaque année les réalisations de plus de 40 000 participants et participantes qui ont eu l'audace de passer à l'action, dans un projet scolaire ou en créant leur propre entreprise. Le défi est composé de quatre volets :

- **Scolaire** : Fait rayonner annuellement des milliers d'initiatives entrepreneuriales de jeunes, du primaire à l'université.
- **Création d'entreprises** : Offre l'occasion à de nouveaux entrepreneurs de positionner leur projet, d'obtenir des bourses, d'élargir leur réseau et d'exprimer leur passion.

8. Mentionnons que l'ensemble des mesures du PQE vise tous les entrepreneurs et entrepreneures, mais que certaines actions seront plus spécifiquement axées sur les effets et retombées pour les femmes. Celles-ci sont identifiées : Analyse différenciée selon les sexes **ADS+**, voir la définition complète de ce concept à l'annexe 1.

- **Réussite inc.** : Permet d'identifier et de mettre en valeur d'anciens participants au Défi qui sont encore dans les affaires après cinq ans et dont l'entreprise a pris de l'expansion, afin de servir de modèles inspirants dans chacune des régions du Québec.
- **Faire affaire ensemble** : Consiste à repérer et à valoriser des pratiques inspirantes dans toutes les régions du Québec, afin de les mettre en lumière auprès de la communauté entrepreneuriale et d'inspirer ainsi un plus grand nombre d'entrepreneurs à choisir des fournisseurs du Québec.

Plan d'action jeunesse 2021-2024

Le Plan d'action jeunesse 2021-2024, porté par le Secrétariat à la jeunesse, vise à réaliser les objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 en vue d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie. Il s'articule autour de sept axes d'intervention dont l'un est consacré à l'entrepreneuriat. Ce plan comporte trois objectifs : encourager la culture entrepreneuriale, soutenir le démarrage et la reprise d'entreprises et promouvoir l'entrepreneuriat responsable. Pas moins de 11 actions y mettent de l'avant l'entrepreneuriat auprès des jeunes.

Zorah Biocosmétiques – OSEntreprendre

Zorah Biocosmétiques développe des produits cosmétiques haut de gamme performants et certifiés biologiques qui influencent les pratiques de l'industrie.

Après avoir été lauréate du volet Création d'entreprise en 2007, cette PME a remporté le volet national de Réussite inc. d'OSEntreprendre en 2021. Le prix Réussite inc. 2021 a récompensé cette entreprise qui se démarque par ses pratiques en développement durable et son esprit de coopération. Un modèle inspirant pour les entrepreneurs et entrepreneures du Québec!

 Ce logo fait référence aux entreprises à succès ayant bénéficié d'une mesure ou d'un service découlant du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE) 2017-2022, la version antérieure du présent Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025.

Objectif C

Assurer l'accessibilité à une offre inclusive de formations et d'accompagnements de qualité

Mesure 3

Mettre en place un parcours d'accompagnement inclusif des entrepreneurs

Investissement dans le cadre du PQE : 36,9 M\$ sur trois ans

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'entreprises démarrées à la suite d'une démarche d'accompagnement	Cible 3.1 : Une augmentation d'au moins 25 %
Taux de survie des entreprises accompagnées après deux ans	Cible 3.2 : Un taux de survie d'au moins 95 % des entreprises accompagnées après deux ans
Part d'entrepreneurs et entrepreneures accompagnés provenant de groupes sous-représentés	Cible 3.3 : Au moins 35 % d'entrepreneurs et entrepreneures accompagnés (ventilation par clientèle)

Bien que la carrière entrepreneuriale demeure valorisée au Québec, les défis auxquels font face les entrepreneurs et les entrepreneures s'avèrent considérables. Le gouvernement doit donc les épauler en leur offrant un accompagnement répondant à leurs besoins. Grâce à ce soutien, les entrepreneurs pourront prendre des décisions éclairées à l'égard de l'évolution de leurs projets entrepreneuriaux.

Description de la mesure

Il importe d'assurer une offre d'accompagnement à la fois générale et plus spécifique pour les entrepreneurs et les entrepreneures à chaque étape de leur projet d'affaires ainsi qu'une aide particulière aux entrepreneurs de la diversité ethnoculturelle. C'est pourquoi le PQE prévoit différents partenariats qui viseront à :

- faciliter la concrétisation des projets de création d'entreprise;
- favoriser le maintien en affaires des entrepreneurs et entrepreneures;
- soutenir la relève entrepreneuriale;
- offrir des occasions de réseautage aux entrepreneurs et entrepreneures dont l'entreprise a un fort potentiel de croissance.

Cette mesure porte sur le financement du fonctionnement d'organismes de l'écosystème entrepreneurial qui assurent un continuum de services disponibles et de qualité :

- **Réseau Mentorat – Accompagner**
 - Offre aux entrepreneurs un accompagnement personnalisé par d'autres entrepreneurs chevronnés, qui leur permet de développer leurs compétences et leur assurance et, ultimement, d'améliorer leur prise de décision selon un modèle moderne et évolutif.

- **Entreprendre ici** – *Soutenir*
 - Fournit un accueil sur mesure aux entrepreneurs de la diversité afin de faciliter leur parcours entrepreneurial, les accompagne pour les aider à surmonter les défis et les guide dans l'utilisation des services existants au Québec.
- **MicroEntreprendre** – *Financer*
 - Joue un rôle clé dans le développement et la promotion du microcrédit, un financement alternatif et accessible partout au Québec.
- **alias entrepreneur•e** – *Réseauter*
 - Offre aux entrepreneurs de tous horizons d'accroître leurs habiletés entrepreneuriales en leur faisant bénéficier d'occasions de réseautage pouvant mener à des liens stratégiques stimulant le développement de nouvelles perspectives d'affaires.

Noémi Harvey de l'entreprise Les Productions RN – Réseau Mentorat

La jeune entrepreneure Noémi Harvey a créé sa deuxième entreprise depuis un peu plus de cinq ans, période durant laquelle elle a reçu de l'accompagnement du même mentor. En 2019, elle lançait Les Productions RN, un manufacturier de vêtements en sous-traitance de marques locales. L'entreprise offre des contrats clé en main, de la conception à la production, et mise sur la production durable et éthique dans son atelier de Québec.

Depuis juin 2019, la PME a connu une forte croissance, passant de 6 à 28 employés et employées. Le mentorat a permis à l'entrepreneure de mieux connaître le monde des affaires ainsi que de développer sa confiance et sa motivation à faire croître son entreprise.

Son mentor, issu de l'industrie de la construction, la met constamment au défi. Noémi considère ce soutien comme une force. Leurs rencontres se concentrent sur elle-même et non sur son entreprise. Selon elle, le mentorat force un regard objectif face aux mille et une décisions que doivent prendre les entrepreneurs et entrepreneures au quotidien.

JKM Mécanique mobile – MicroEntreprendre

JKM Mécanique mobile offre des services complets d'entretien et de réparation de véhicules lourds (camions, semi-remorques, unités réfrigérées). Cette PME dépasse les 3,5 M\$ de chiffre d'affaires, possède 15 unités mobiles et compte plus de 25 employés et employées. Elle est en voie de devenir un chef de file du marché de la gestion mécanique de flottes de véhicules lourds.

JKM Mécanique mobile a été accompagnée par le Fonds communautaire d'accès au microcrédit. Grâce à l'encadrement fourni par cet organisme, l'entreprise a accru son chiffre d'affaires de façon importante.

OLA Bamboo – Evol

OLA Bamboo a pour mission de contribuer à réduire les déchets plastiques en offrant des produits écologiques accessibles et simples d'utilisation. Elle fabrique une gamme de produits écologiques, majoritairement compostables et réutilisables. Sa distribution et sa vente s'effectuent par l'entremise de son site Web, ainsi que par son réseau de distribution pancanadien.

Grâce à un financement d'Evol, OLA Bamboo a mis sur pied un projet d'économie circulaire. Celui-ci permettra à la PME d'utiliser des retailles d'érable rejetées par des entreprises de fabrication de guitares pour créer une nouvelle gamme de produits écoresponsables.

Mesure 4

Bonifier l'offre de formations adaptées en fonction des besoins des entrepreneurs

Investissement dans le cadre du PQE : 9,6 M\$ sur trois ans

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'entrepreneurs et entrepreneures ayant reçu une formation	Cible 4.1 : 5 000 entrepreneurs et entrepreneures
Croissance du chiffre d'affaires des entreprises dont les propriétaires-dirigeants et dirigeantes ont reçu une formation	Cible 4.2 : Au moins 5 % par an pour 35 % et plus de la clientèle
Part d'entrepreneurs et entrepreneures ayant reçu une formation provenant de groupes sous-représentés	Cible 4.3 : Au moins 50 %, dont 20 % de femmes ADS+

Pour réussir, les entrepreneurs et entrepreneures requièrent des compétences de plus en plus complexes. Leur réalité implique une mise à niveau constante de leurs connaissances : nouvelles technologies, nouveaux modes de gestion ou encore nouvelles réglementations relatives à un secteur. L'entrepreneur d'aujourd'hui doit être en mesure de multiplier ses apprentissages et d'adapter les informations recueillies à sa situation particulière; il en va de sa confiance en ses moyens et de son équilibre mental pour mener à bien ses projets.

Dans le contexte entrepreneurial, la formation vise à offrir un accompagnement structuré et l'acquisition de connaissances par un processus adapté à l'entrepreneur. Pour favoriser un maximum de retombées, il est essentiel que celui-ci puisse être guidé dans le cadre d'un programme de formation et d'accompagnement touchant tous les volets stratégiques de son entreprise. Ces formations doivent être inclusives et disponibles à tous et toutes, y compris les groupes sous-représentés.

Description de la mesure

Cette mesure vise à assurer une offre de formation en adéquation avec les besoins des entrepreneurs et à contribuer au développement de leurs compétences par des services de formation spécialisée et d'accompagnement. Une formation adaptée permet de diminuer la charge mentale des dirigeants et dirigeantes. Ces services sont offerts par les organismes suivants :

- Classe Persévérance de Rouge Canari – *Épauler*
 - S'adresse à l'humain derrière l'entrepreneur, celui qui traverse une période d'incertitude ou des situations d'anxiété. Les années de pandémie ont produit des effets néfastes sur plusieurs entrepreneurs. C'est pourquoi la classe Persévérance vise, en priorisant la santé mentale, à éviter le ralentissement des élans entrepreneuriaux de gens d'affaires afin qu'ils demeurent chefs de leur entreprise et qu'ils se relancent en pleine confiance. Ce nouveau service constitue un soutien direct à la persévérance des entrepreneurs.
- École des entrepreneurs du Québec (EEQ) – *Former*
 - Offre des formations, des ateliers et des outils axés sur l'acquisition des compétences entrepreneuriales pour le démarrage et la croissance des entreprises.
- École d'entrepreneurship de Beauce (EEB) – *Spécialiser*
 - Dispense des programmes de formation distinctifs afin d'accompagner les entrepreneurs de tous les secteurs d'activité dans leur progression. Ces formations en continu vont de l'éveil à la transformation de l'entrepreneur, à l'aide notamment de séjours intensifs caractérisés par l'apport d'entrepreneurs-entraîneurs chevronnés.

École des dirigeants des Premières Nations

La cocréation de l'École des dirigeants des Premières Nations (EDPN) par des leaders des Premières Nations et par l'École des dirigeants de HEC Montréal représente un jalon historique dans l'appropriation par les Premières Nations des leviers porteurs pour le développement de leur plein potentiel.

Les programmes de formation offerts par l'EDPN permettront aux dirigeants et dirigeantes actuels de développer leurs compétences personnelles, professionnelles et collectives au bénéfice de leur communauté. L'acquisition de ces compétences, alliée à une meilleure compréhension du monde des affaires et de la gestion, est une condition indissociable au développement économique et à la création de richesse par et pour les Premières Nations.

Cette école contribuera à faire émerger de nouvelles générations de dirigeants, incluant les leaders politiques et d'affaires, qui auront un impact fondamental dans le développement de l'autonomie des communautés, des organisations et des entreprises des Premières Nations.

Soutien au travail autonome

La mesure Soutien au travail autonome⁹ est gérée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Le bureau de Services Québec est responsable de sa mise en œuvre. Cette mesure s'adresse aux personnes qui souhaitent démarrer une entreprise ou devenir travailleurs ou travailleuses autonomes. Elle permet un accompagnement dans l'élaboration de leur plan d'affaires ainsi qu'une aide financière sur une période allant jusqu'à 52 semaines.

Les clientèles admissibles sont les participants et participantes à l'assurance-emploi, les prestataires d'une aide financière de dernier recours, les personnes sans soutien public du revenu et les travailleurs et travailleuses à statut précaire. Lorsqu'une candidature est acceptée, un soutien financier et technique de 8 à 12 semaines est accessible pour l'élaboration du plan d'affaires.

.OUT. – École des entrepreneurs du Québec

Chantal Poirier est l'entrepreneure derrière .OUT., entreprise fondée en 2015 et spécialisée en maroquinerie. Elle s'est installée à Saint-Ulric au Bas-Saint-Laurent, pour retrouver le fleuve qui l'inspire. Chaque produit est fabriqué soigneusement avec des matières nobles et l'esthétique rustique de la simplicité. Aujourd'hui, ses produits sont disponibles un peu partout au Québec et par l'intermédiaire de son site Web.

Chantal a connu l'École des entrepreneurs du Québec (EEQ) par sa programmation d'ateliers à la carte. Elle a ensuite fait partie de la première cohorte Croissance du campus Bas-Saint-Laurent, en 2020. Depuis, elle poursuit son développement de compétences à l'EEQ dans le cadre de la Stratégie féminine en entrepreneuriat et d'autres services créés pour les besoins des entrepreneurs et des entrepreneures. Chantal définit ainsi l'impact de l'EEQ : « *J'étais artisane et je suis devenue entrepreneure!* »

9. Les travailleurs et travailleuses autonomes travaillent seuls et à leur propre compte, sans employé ou employée.

Mesure 5

Offrir un accompagnement stratégique visant l'accélération de la croissance des entreprises

Investissement dans le cadre du PQE : 1,5 M\$ sur trois ans

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'entrepreneurs et entrepreneures ayant complété le parcours	Cible 5.1 : 125 entrepreneurs et entrepreneures
Accroissement du profit net (moyenne annuelle des entreprises soutenues)	Cible 5.2 : Entre 7 % et 20 %
Part des entrepreneurs et entrepreneures accompagnés provenant de groupes sous-représentés	Cible 5.3 : Au moins 35 % de tous les groupes; au moins 25 % de femmes ADS+

Deux études indépendantes réalisées en 2019 et 2020 par la Banque de développement du Canada et par l'École des entrepreneurs du Québec ont démontré la valeur positive de l'accompagnement auprès des entrepreneurs et entrepreneures. Son impact est manifeste notamment sur l'accroissement du chiffre d'affaires, du bénéfice net et de l'emploi. L'accompagnement permet aussi à l'entrepreneur de multiplier ses connaissances, d'augmenter ses compétences et d'avoir accès à des outils pratiques.

Description de la mesure

Cette mesure vise à donner aux entrepreneurs et entrepreneures l'accès à un accompagnement adapté à leurs objectifs de croissance et, de façon plus générale, à accélérer la croissance des entreprises.

- **EntreChefs PME – Croissance**
 - Le Parcours CroiSens pour PME, mis en œuvre par EntreChefs PME, propose une offre d'accompagnement sur-mesure pour des projets de croissance d'impact se déroulant sur une période de trois à quatre mois. L'organisme est reconnu depuis 1974 comme le premier réseau québécois consacré au partage d'expériences pour les entrepreneurs-chefs. Ce parcours s'adresse aux propriétaires de PME de dix employés et plus et à leur relève.

Axe 2

Assurer un environnement d'affaires propice à la croissance des entreprises

L'axe 2 du Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 (PQE) met l'accent sur le développement, par l'entrepreneur ou l'entrepreneure, de son projet entrepreneurial à toutes les étapes de son développement.

Cet axe se déploie en trois objectifs :

- Tirer pleinement profit des occasions d'affaires propices au démarrage, à la croissance et à la pérennité des entreprises.
- Assurer une offre de financement adéquate aux différents stades de développement des entreprises.
- Faciliter le transfert et la reprise des entreprises.

Constats au Québec

Portrait

- Le taux de création d'entreprises demeure plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada. De 2015 à 2019, le taux de création d'entreprises moyen du Québec s'est établi à 10,7 %, tandis qu'il s'élevait à 14,1 % en Ontario et à 13,8 % dans les provinces des Prairies.¹⁰
- Le taux de survie des nouvelles entreprises au terme de leurs cinq premières années d'existence est de 65 % au Québec, alors qu'il est de 63 % dans l'ensemble du Canada.¹¹
- L'âge moyen des entrepreneurs et entrepreneures du Québec est de 50 ans. Plus du tiers d'entre eux sont susceptibles de prendre leur retraite d'ici les dix prochaines années.¹²
- Au premier trimestre de l'année 2022, 5,4 % des propriétaires-dirigeants d'entreprise du Québec envisageaient de transférer leur entreprise au cours des 12 mois suivants. Ce pourcentage est supérieur à celui observé un an auparavant (3,8 %), soit près de 12 600 entreprises qui pourraient être transférées d'ici le début de l'année 2023.¹³

Forces

- L'offre de financement est diversifiée pour les entreprises : institutions financières, Investissement Québec, Banque de développement du Canada, fonds locaux d'investissement, fonds de travailleurs, mesures fiscales, etc.
- Le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ) et le Fonds de transfert d'entreprise du Québec (FTEQ) sont des outils spécialisés dans le transfert et la reprise d'entreprise.

10. Programme d'analyse longitudinale de l'emploi (PALE) et Registre des entreprises, Statistique Canada.

11. Étude « *Les nouvelles entreprises canadiennes : taux de naissance et de survie au cours de la période de 2002 à 2014* », mai 2018, Innovation, Science et Développement économique Canada.

12. Enquête sur la population active (EPA), Statistique Canada.

13. Enquête canadienne sur la situation des entreprises (ECSE), premier trimestre de l'année 2022, Statistique Canada.

Défis

- Plusieurs secteurs d'activité au Québec font présentement face à une rareté de la main-d'œuvre, en particulier la main-d'œuvre spécialisée.
- La pandémie de la COVID-19 a eu d'importantes conséquences, notamment sur la pérennité de plusieurs entreprises.
- On constate encore des disparités régionales en matière d'accès aux services et de financement offerts aux entreprises.

Pour sa mise en œuvre, l'axe 2 du PQE prévoit des investissements totaux de 64,4 M\$ pour les trois prochaines années.

Objectif D

Établir un climat d'affaires propice au démarrage, à la croissance et à la pérennité des entreprises

Mesure 6

Soutenir les accélérateurs d'innovation des écosystèmes régionaux

Investissement dans le cadre du PQE : 6,5 M\$ sur trois ans

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'entreprises en voie de croissance	Cible 6.1 : 80 % des entrepreneurs et entrepreneures accompagnés ont une croissance de 10 % après l'accompagnement
Part d'entrepreneurs et entrepreneures accompagnés issus de groupes sous-représentés	Cible 6.2 : Au moins 35 % ADS+

Pour faire croître son entreprise dans le temps, l'entrepreneur et l'entrepreneure d'aujourd'hui devront innover, créer de nouveaux produits et services, essayer de nouvelles façons de faire et explorer de nouveaux marchés.

L'innovation est la clé d'une plus grande prospérité économique. En intégrant l'innovation, les entreprises sont en mesure à la fois d'offrir de nouveaux produits et services et de gagner en productivité, en compétitivité et en efficacité.

Pour favoriser l'émergence de projets innovants au sein des entreprises québécoises, il est essentiel de bien faire connaître les ressources disponibles et de fournir un accompagnement en innovation répondant aux besoins des entrepreneurs.

Description de la mesure

Cette mesure vise à développer une masse critique d'entrepreneurs et entrepreneures à fort potentiel de croissance dans les régions et les réseaux structurants en innovation à l'échelle du Québec. Ce développement s'effectue notamment par un accompagnement personnalisé, intensif et adapté aux priorités de l'entrepreneur.

- **Espace-inc – Propulser**
 - Mettre en place, dans les régions, un modèle collaboratif visant à accompagner les entrepreneurs avec un réel potentiel d'innovation, tout en formant les intervenants et intervenantes économiques, afin d'accroître les forces vives sur le terrain. L'entrepreneur a ainsi accès au service peu importe l'endroit où il est établi. Cet organisme est un accélérateur d'entrepreneurs. Il vise à améliorer leur intelligence d'affaires en développant à la fois leur leadership et leur modèle d'affaires. Il offre un accompagnement entrepreneurial à forte valeur ajoutée aux entrepreneurs de partout au Québec, en particulier à ceux issus des régions qui ont un accès plus limité à des ressources, des stratégies d'accélération et des réseaux adaptés à la nouvelle économie.

- **Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) – Accompagner**
 - Le soutien à l'innovation dans les entreprises doit se déployer sur l'ensemble du territoire. Pour répondre aux besoins des entrepreneurs propres à chaque région, le gouvernement entend revoir le rôle des ERAC. Il vise ainsi à marquer, en complémentarité avec l'écosystème d'innovation, leur rôle stratégique dans l'implantation d'une culture d'innovation dans leurs régions respectives. De concert avec le Conseil de l'innovation du Québec, les espaces régionaux d'accélération et de croissance contribuent à rehausser l'appropriation et l'intégration de l'innovation au sein des entreprises. Les ERAC encouragent également les collaborations entre les milieux académique, des affaires et de l'investissement aux quatre coins du Québec.

Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027

La prochaine Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI²) sera dotée d'une enveloppe de 1,3 milliard de dollars prévue au Plan budgétaire du Québec 2022-2023, à laquelle s'ajoutera une somme de 600 millions de dollars d'interventions financières en capital d'investissement.

Cette stratégie permettra de développer la relève et de rehausser les compétences en recherche et innovation, de créer et de soutenir des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance, de stimuler les transferts technologiques et de commercialiser les innovations québécoises ici et ailleurs.

La SQRI² aidera notamment les entrepreneurs et entrepreneures en rendant les services plus accessibles et mieux connus des entreprises et en accélérant les projets d'innovation grâce à une chaîne de financement complète.

Parce que la course à l'entrepreneuriat innovant est mondiale, la SQRI² consacrera des moyens importants à des initiatives stratégiques pour les *startups*.

Les mesures permettront aux entreprises de réaliser des projets de recherche et d'innovation, de créer et de valider leurs technologies et leurs modèles d'affaires innovants, ainsi qu'à se prévaloir d'un accompagnement spécialisé en matière de propriété intellectuelle et de commercialisation.

Offensive de transformation numérique

Lancée en 2021 et dotée de crédits de 130 millions de dollars, l'Offensive de transformation numérique (OTN) a pour objectif d'accélérer le virage numérique des entreprises. Elle vise à augmenter leur productivité et leur compétitivité, tout comme celles des régions, ainsi qu'à soutenir la croissance des exportations.

La pandémie a mis en évidence le besoin des entreprises d'augmenter leurs efforts dans la numérisation de leurs activités. Ces efforts doivent s'accroître dans tous les secteurs d'activité, incluant celui de l'économie sociale, et dans toutes les régions du Québec.

Les projets financés par l'OTN doivent répondre aux enjeux sectoriels et multisectoriels. Ils doivent aussi s'inscrire dans un continuum de transformation numérique des entreprises pour les sensibiliser à l'importance d'effectuer une transition numérique. Il s'agit également de les accompagner dans leur planification stratégique, ainsi que dans l'élaboration de diagnostics et de plans numériques et dans la mise en œuvre de plans numériques.

L'OTN a pour principal objectif de favoriser le passage à l'action et la réussite des entreprises. Elle se décline en six volets interdépendants :

- sensibiliser et mobiliser les entreprises à la transformation numérique ;
- accompagner les entreprises dans leurs projets numériques ;
- financer les projets numériques dans les entreprises ;
- développer les compétences numériques ;
- renforcer les capacités d'innovation par le numérique ;
- consolider l'écosystème numérique québécois.

Des crédits supplémentaires de 60 millions de dollars ont été annoncés au Plan budgétaire 2022-2023. Ils permettront de poursuivre les efforts de numérisation auprès des entreprises du Québec.

Initiative Productivité innovation

Lancée à l'automne 2020 par Investissement Québec (IQ), l'initiative Productivité innovation vise à propulser la compétitivité et à accélérer la croissance des entreprises d'ici par la productivité et l'innovation.

Elle rend accessibles aux entrepreneurs et entrepreneures de toutes les régions du Québec une solution financière et de l'accompagnement. Son objectif consiste à améliorer la productivité en misant sur l'innovation et sur l'adoption de technologies et de procédés comme la numérisation, l'automatisation, la robotisation et le recours à l'intelligence artificielle.

Au cours de sa première année, l'initiative Productivité innovation a permis de soutenir 320 projets innovants avec des interventions financières de près de 1 milliard de dollars. La valeur totale des projets soutenus avoisinait les 2,7 milliards de dollars.

Pour l'initiative Productivité innovation, Investissement Québec et le gouvernement du Québec se sont donné une cible de financement de 2,4 milliards de dollars sur quatre ans, en complémentarité avec les propositions des institutions financières et des partenaires privés.

Espaces régionaux d'accélération et de croissance

Les espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) facilitent l'accès à l'innovation pour les entrepreneurs et entrepreneures et pour les entreprises. Ils tiennent compte des besoins régionaux spécifiques pour adapter leur offre, comme l'illustrent les deux exemples suivants :

Connexion Laurentides – Espace d'accélération et de croissance a établi un partenariat avec Mitacs afin de rendre l'accès à la recherche universitaire plus facile pour les entreprises. En effet, grâce aux programmes Mitacs, les entreprises peuvent avoir accès à des étudiants et étudiantes postsecondaires qualifiés afin de soutenir leurs projets d'innovation.

L'ERAC Gaspésie emploie des ingénieurs et ingénieures afin d'offrir un service d'accompagnement spécialisé en performance organisationnelle, dans le but de maximiser la réussite des projets d'innovation et de productivité en entreprise. Cet organisme, qui a lui aussi fait appel à Mitacs, a pour vocation de stimuler l'innovation et la recherche en Gaspésie. Il propose de l'accompagnement pour élaborer des partenariats entre les entreprises et organisations de la région et des établissements d'enseignement partout au Canada.

Objectif E

Assurer une offre de financement adéquate aux différents stades de développement des entreprises

Mesure 7

Offrir un financement adapté aux projets d'entreprise

Investissement dans le cadre du PQE : cette mesure ne nécessite pas de nouveaux crédits

INDICATEURS	CIBLES
Ratio des apports des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée	Cible 7.1 : Effet levier d'au moins 4,5 pour chaque dollar investi
Nombre de prêts octroyés	Cible 7.2 : Au moins 2 850 sur trois ans

L'accessibilité au financement demeure un défi important pour les entreprises. Bien que diverses sources de financement soient disponibles pour soutenir les projets de démarrage, de croissance et de pérennité des entreprises, on constate une grande variabilité d'accès d'une région et d'un secteur à l'autre.

Description de la mesure

Par cette mesure, le PQE vise à maximiser l'apport de capitaux privés dans le montage financier des projets et à optimiser l'impact du financement consenti dans les régions. En plus de celui offert par Investissement Québec (IQ), le gouvernement contribue au financement des projets de démarrage, de croissance et de repreneuriat des entreprises. Ce financement s'effectue notamment par l'intermédiaire des Fonds locaux d'investissement (FLI), gérés par les municipalités régionales de comté (MRC), par du microcrédit, offert par MicroEntreprendre, et par l'enveloppe de financement d'Evol.

À la suite de consultations ayant eu lieu à l'automne 2021, il a été convenu que les FLI feront l'objet d'une révision afin de pouvoir, entre autres :

- assurer une plus grande complémentarité avec le financement offert par Investissement Québec, notamment en région ;
- favoriser la complémentarité avec les Fonds locaux de solidarité (FLS) ;
- élargir l'éventail des projets admissibles.

En outre, le PQE rend disponible le microcrédit provenant de MicroEntreprendre pour les projets d'entrepreneuriat de moins de 20 000 \$. Le ministère de l'Économie et de l'Innovation participe à la capitalisation de ce fonds, afin que celui-ci puisse réaliser des prêts à l'échelle régionale et nationale. Le microcrédit peut alors jouer un rôle de levier économique sur l'ensemble du territoire pour tous ceux et celles qui souhaitent entreprendre.

Finalement, le gouvernement favorise l'accès au financement pour tous les groupes sous-représentés en entrepreneuriat, via l'enveloppe de financement d'Evol. Les prêts offerts par cette enveloppe vont de 20 000 \$ à 450 000 \$ en fonction du stade de développement (démarrage, développement, croissance, repreneuriat) et des besoins de l'entreprise.

Les Fonds locaux d'investissement (FLI) et les Fonds locaux de solidarité (FLS) représentent deux importants leviers pour appuyer le développement économique local.

Les entreprises ont accès au financement des FLI et des FLS par l'intermédiaire de spécialistes polyvalents qui sont au service du développement économique local, aux bureaux de la MRC – ou l'équivalent – ou dans tout organisme nommé par cette dernière.

Fonds locaux d'investissement

Constitués en 1998, les Fonds locaux d'investissements (FLI), principal outil financier des municipalités régionales de comté (MRC), visent à stimuler l'entrepreneuriat local. Les FLI favorisent l'accès à des prêts allant jusqu'à 150 000 \$ pour le démarrage ou la croissance d'entreprises de l'économie traditionnelle ou de l'économie sociale, ainsi que pour le soutien à la relève entrepreneuriale. Avec les FLI, les MRC disposent d'un montant de 160 millions de dollars provenant du gouvernement. Les aides financières se font sous la forme de prêts, de prêts participatifs, de garanties de prêt et d'autres types de financement.

Fonds locaux de solidarité

Le Fonds de solidarité FTQ et la Fédération québécoise des municipalités ont créé le réseau des Fonds locaux de solidarité (FLS) en 1991. Ce réseau s'est construit au fil des ans grâce aux élus et élues municipaux, aux partenaires locaux et au gouvernement du Québec. Il soutient l'économie locale par le développement des PME, ainsi que par la création et le maintien d'emplois durables et de qualité.

Evol

Œuvrant dans les 17 régions du Québec, Evol soutient, par le biais de prêts conventionnels, les entreprises à propriété diversifiée et inclusive qui génèrent des impacts positifs alignés sur les objectifs de développement durable de l'ONU. Son offre de financement, conjuguée à un accompagnement personnalisé et à des services complémentaires adaptés, permet aux entrepreneurs et aux entrepreneures de bâtir des entreprises durables et prospères.

Le 1^{er} juin 2021, cet organisme annonçait une toute nouvelle enveloppe de financement de 52,5 millions de dollars.

Evol bénéficie de partenariats avec le gouvernement du Québec, par l'entremise de son mandataire, Investissement Québec, ainsi qu'avec la Banque Nationale, la Banque de développement du Canada (BDC), le Fonds de solidarité FTQ et Fondation.

Mesure 8

Développer une offre de financement innovant

Investissement dans le cadre du PQE : 14,1 M\$ sur trois ans

INDICATEUR	CIBLE
Valeur de l'investissement privé (effet levier)	Cible 8.1 : Effet levier d'au moins 1,0 pour chaque dollar investi

Depuis quelques années, de nouveaux modes de financement de l'entrepreneuriat ont été développés, notamment ceux axés sur la participation des communautés et ceux cherchant à identifier des solutions à une problématique particulière. Ces nouvelles approches permettent d'appuyer des projets d'entrepreneuriat portant sur des besoins spécifiques de quelques consommateurs et consommatrices, ou même d'une communauté dans son ensemble. Par exemple, ces projets pourraient viser des enjeux particuliers de santé, de main-d'œuvre ou de développement durable.

Description de la mesure

Cette nouvelle mesure vise à appuyer la réalisation de projets d'entrepreneuriat à l'aide d'une offre de financement innovant et flexible, en fonction des besoins évolutifs des entrepreneurs et entrepreneures dans leurs objectifs de croissance. Par exemple, elle permettra de :

- mettre en place un fond d'appariement pour le sociofinancement de projets d'entrepreneuriat;
- réaliser des appels de projets pour combler des enjeux ou des besoins spécifiques;
- bénéficier d'une flexibilité pour financer des projets novateurs visant à renforcer l'écosystème.

Ce levier de financement innovant constituera un atout supplémentaire pour réaliser des projets collaboratifs, notamment avec d'autres ministères et organismes, les chambres de commerce ou tout autre acteur de l'écosystème entrepreneurial.

Objectif F

Faciliter le transfert et la reprise des entreprises

Mesure 9

Bonifier l'offre de soutien pour le repreneuriat

Investissement dans le cadre du PQE : 43,8 M\$ sur trois ans

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de transferts provenant d'entreprises sur trois ans parmi les clients et clientes du Centre de transfert du Québec (CTEQ)	Cible 9.1 : Plus de 1 000 transferts initiés
Mise en place et lancement des opérations du Service en transfert d'entreprises pour les Premières Nations du Québec (STEPN)	Cible 9.2 : Lancement officiel d'ici le 1 ^{er} septembre 2022

Le vieillissement de la population apporte un lot de défis qui n'épargne pas le monde des affaires. En effet, le transfert d'entreprises, notamment des PME, connaîtra d'importants défis conjoncturels, compte tenu de l'ampleur du nombre d'entrepreneurs et d'entrepreneures qui prendront leur retraite dans les années à venir.

Ainsi, le Québec doit poursuivre ses actions afin de faciliter le transfert d'entreprises sous toutes ses formes, par exemple par l'intrapreneuriat ou la reprise collective. Tous les types de repreneurs et repreneuses devront être mis à profit pour assurer la pérennité des entreprises et consolider le tissu entrepreneurial des régions.

Description de la mesure

Cette mesure a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs et entrepreneures dans leurs démarches en repreneuriat au sein des Premières Nations. Elle consiste à renouveler l'accompagnement offert aux entrepreneurs en matière de repreneuriat en mettant à contribution les organismes suivants :

- Centre de transfert du Québec (CTEQ) – Repreneuriat
 - Soutient les cédants et les repreneurs dans leur processus de transmission d'entreprise. Le CTEQ informe, forme, guide, recommande des personnes de référence et effectue du maillage entre des individus intéressés par le repreneuriat, sous forme tant individuelle que collective.
- Fonds de transfert d'entreprise du Québec (FTEQ) et Programme favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES) – Financement
 - Veillent à la capitalisation et à l'utilisation des fonds afin de permettre aux repreneurs d'obtenir du financement à des conditions avantageuses. Différents modèles d'affaires, incluant le volet collectif, peuvent mener à la réalisation et au financement d'un projet de repreneuriat.
- HEC Montréal – Repreneuriat
 - Appuie le programme Familles en affaires afin d'accompagner le transfert d'entreprises familiales. Le programme vise à devenir la référence pour les familles en affaires dans toutes les régions du Québec.
- Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) – Repreneuriat
 - Le repreneuriat demeure peu utilisé chez les Premières Nations. Ainsi, il est proposé, en collaboration avec la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL), de mettre sur pied le Service en transfert d'entreprise pour les Premières Nations du Québec (STEPN). Celui-ci aura comme objectif de favoriser l'essor du repreneuriat comme avenue de développement économique chez les Premières Nations.

Le défi de la relève bioalimentaire : accompagnement et appui financier

Le besoin d'aider la relève se ressent aussi dans le milieu bioalimentaire, qui comporte son lot de défis. À cet effet, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) offre aux jeunes entrepreneurs et entrepreneures un « coffre à outils » mis à jour régulièrement. Cette contribution vise à leur permettre de s'établir de façon durable et de participer ainsi au développement des régions du Québec. Ce coffre à outils met à la disposition de ces jeunes :

- des conseillers et des conseillères qui proposent un service d'accueil aux personnes aspirant à devenir agriculteurs ou agricultrices, ainsi qu'un service d'accompagnement aux jeunes récemment établis en agriculture ;
- une équipe de conseillers régionaux en transformation alimentaire, qui offre un appui aux différents stades de développement de l'entreprise ;
- un programme pour la relève dans le secteur de la capture, qui offre un appui financier aux jeunes pêcheurs et pêcheuses pour l'achat d'une première entreprise de pêche ;
- son Programme services-conseils, qui offre aussi de l'accompagnement pour la mise en place et le suivi d'un plan de transfert ou de démarrage ;
- le Programme Territoire : Entrepreneuriat, relève et entreprises de petite taille, qui offre un appui à l'investissement visant à assurer l'attractivité des territoires et le dynamisme du secteur bioalimentaire sur l'ensemble des territoires du Québec.

De plus, le MAPAQ travaille étroitement avec le Réseau Mentorat en proposant depuis septembre 2021 un mentorat de groupe pour les jeunes entrepreneurs agricoles et en transformation alimentaire. Cette initiative vise à mettre sur pied trois cohortes de huit à dix jeunes chaque année.

Aux actions du MAPAQ s'ajoutent d'autres outils d'appui financier pour la relève agricole :

- Offert par La Financière agricole du Québec (FADQ), le Programme d'appui financier à la relève agricole s'adresse à une relève formée, âgée de moins de 40 ans et qui possède au moins 20 % des parts d'une entreprise agricole. Son aide financière est modulée selon le niveau de formation de chaque personne.
- Depuis 2011, le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) soutient financièrement les projets de démarrage d'entreprises agricoles et l'expansion ou le transfert d'une entreprise agricole.

Technologies Demtroys – Centre de transfert d'entreprise du Québec

Technologies Demtroys est spécialisée en conception de thermostats, incluant le design, l'ingénierie, les logiciels et l'assemblage. Elle vise l'optimisation des coûts de chauffage et de climatisation pour les parcs immobiliers.

Au cours des dernières années, cette PME s'est littéralement transformée. Une nouvelle vision d'affaires intégrant le développement de nouveaux produits pour différents clients lui a assuré une croissance de ses ventes spectaculaire. Son chiffre d'affaires est ainsi passé de 1,5 M\$ en 2019 à 4 M\$ en 2021. L'entreprise vise déjà de nouveaux marchés aux États-Unis et en Europe.

Fondée par Jean-Sébastien Cyr en 2010, Technologies Demtroys a été reprise à 100 % par Yan Corriveau et Jacques Arseneault en 2019, grâce à l'implication directe du Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ). Il s'agit là d'un cas de reprise exemplaire. En juillet 2019, la conseillère régionale du CTEQ a présenté cette occasion d'affaires aux futurs repreneurs et les a mis en contact avec des experts-conseils, ce qui a permis de conclure la transaction en seulement 45 jours!





SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 fera l'objet d'un suivi de gestion en continu et d'une reddition de comptes annuelle. Un tableau de bord sera constitué afin de pouvoir faire le suivi des indicateurs de résultats de chaque mesure et de l'atteinte des cibles établies pour chacun des objectifs stratégiques. Les données recueillies seront ventilées en tenant compte de la diversité des profils des entrepreneurs et des entrepreneures.

Au terme du plan d'action, un rapport d'évaluation sera réalisé et diffusé dans la section du ministère de l'Économie et de l'Innovation du site Web Québec.ca.





CONCLUSION

Un Québec qui se veut toujours plus prospère a besoin de soutenir celles et ceux qui ont la volonté d'entreprendre et l'ambition de faire croître leur entreprise.

En favorisant un environnement d'affaires propice à l'entrepreneuriat et à la réalisation de projets entrepreneuriaux, le **Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 – Au cœur de la croissance** pave la voie aux projets entrepreneuriaux de créateurs, de créatrices et de visionnaires de toutes les régions du Québec. Il est plus que jamais nécessaire de stimuler l'entrepreneuriat pour encourager la création de nouvelles entreprises et la croissance de celles qui s'avèrent prêtes à passer à un niveau supérieur.

Le gouvernement met au cœur de ses priorités ces hommes et ces femmes qui génèrent des emplois et de la richesse, à travers leurs investissements humains et financiers. Il entend ainsi matérialiser sa vision économique de faire du Québec une nation plus prospère, avec un niveau de richesse comparable à celui des autres provinces canadiennes.





ANNEXES



Annexe 1

Lexique de l'entrepreneuriat

Accélérateur : organisme ou structure qui soutiennent, sur une courte période, les entreprises en démarrage axées sur la croissance à l'aide de formations, de mentorats et de financement de brève durée.

ADS+ : l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle **ADS+** est une démarche d'analyse visant la mise en place d'initiatives publiques (locales, régionales, nationales) plus inclusives. L'objectif de cette démarche est l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes.

Coaching pour entrepreneurs et entrepreneures : accompagnement personnalisé et privilégié qui se fonde sur une relation d'affaires entre le ou la coach, qui est rémunéré pour son service, et l'entrepreneur ou l'entrepreneure, qui cherche à développer et à améliorer ses compétences et sa performance.

Création d'entreprise : sur une période de deux années consécutives, une entreprise est considérée comme nouvelle ou créée si elle avait au moins un employé salarié au cours de la deuxième année, mais aucun durant la première année.

Croissance d'entreprise : augmentation de la taille de l'entreprise d'un ou plusieurs critères d'appréciation de la taille. Les critères d'appréciation les plus courants sont le nombre d'employés et d'employées, ainsi que le chiffre d'affaires ou la valeur de l'actif de l'entreprise.

Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui tient compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Entrepreneur et entrepreneure : créateur ou créatrice d'une entreprise qui exploite de nouveaux produits, processus ou marchés. Cette personne peut également être l'acquéreur ou le repreneur d'une entreprise existante dont elle assure le développement. Elle peut agir seule ou avec des associés au sein d'une équipe entrepreneuriale.

Entrepreneuriat : l'acte de prendre le risque d'investir des capitaux et d'assumer la responsabilité d'une équipe afin de réaliser des activités économiques créatrices de valeur. En ce sens, l'entrepreneuriat est l'acte de créer une nouvelle entreprise, mais aussi de reprendre une entreprise existante.

Entrepreneur hybride : l'entrepreneuriat hybride concerne les personnes qui créent leur entreprise tout en conservant leur travail salarié. Cela n'inclut donc ni les demandeurs et demandeuses d'emploi, ni les étudiants-entrepreneurs et les étudiantes-entrepreneures.

Entrepreneuriat innovant : l'entrepreneuriat innovant est l'action de concevoir, produire et commercialiser des innovations diverses, ayant une valeur ajoutée réelle pour un secteur d'activité ou une communauté.

Entreprise : structure économique et sociale comptant au moins un employé salarié ou une employée salariée travaillant de façon organisée à la production de biens ou à la prestation de services pour une clientèle.

Grande entreprise : en se basant sur le nombre d'employés et d'employées, entreprise comptant au moins 250 employés.

Innovation : création et introduction de biens, de services et de procédés nouveaux ou sensiblement améliorés dans un marché et dans divers milieux utilisateurs. L'innovation existe sous plusieurs formes, dont l'innovation de procédé, l'innovation de produit, l'innovation sociale et l'innovation organisationnelle.

Intrapreneuriat : création, dans une entreprise existante, d'un projet d'affaires innovant et vecteur de croissance, piloté par un employé ou une employée de cette entreprise. Le projet peut être le développement d'un nouveau produit, la mise sur pied d'un comité, l'élaboration d'une stratégie innovatrice, etc. Dans le cadre de ce projet, l'intrapreneur ou l'intrapreneure bénéficie de l'appui financier, technique ou humain de l'équipe en place.

Maillage : constitution d'un réseau d'entreprises ou d'organismes par des rapprochements et des collaborations de toute nature, qui ne limite pas pour autant l'indépendance des entreprises ou organismes concernés. Le maillage se manifeste par des coalitions, informelles ou formelles, ponctuelles ou permanentes, avec des entreprises ou des organismes partenaires ou amis, des clients, des fournisseurs, des sous-traitants, etc.

Mentorat : relation d'accompagnement libre, confidentielle, exempte de conflits d'intérêts et basée sur la confiance et le respect mutuels. Le mentorat pour entrepreneurs et entrepreneures consiste à jumeler un entrepreneur mentoré avec un entrepreneur mentor qui a plus d'expérience et qui a déjà réussi un projet d'entreprise. Le mentorat n'est pas un service de consultation ni de coaching professionnel à titre bénévole, mais bien une forme d'accompagnement, sur le plan personnel, pour guider l'entrepreneur dans ses décisions.

Moyenne entreprise : en se basant sur le nombre d'employés et d'employées, entreprise comptant au moins 50 employés et tout au plus 249 employés.

Petite entreprise : en se basant sur le nombre d'employés et d'employées, entreprise comptant moins de 50 employés.

Pratique d'affaires écoresponsable : pratique de gestion visant à répondre à un enjeu social, environnemental ou économique précis tel que l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion des déchets, l'insertion sociale et la prévention des accidents. Par son adoption de nature ponctuelle et à portée limitée, la pratique écoresponsable se distingue d'une démarche de développement durable ou de responsabilité sociale (voir « responsabilité sociale de l'entreprise »).

Productivité : rapport entre le résultat d'une activité productive (biens et services) et les facteurs de production utilisés pour parvenir à cette production. On distingue communément la productivité du capital (rapport de la valeur ajoutée au capital fixe productif en volume), la productivité du travail (rapport de la valeur ajoutée au nombre d'heures travaillées) et, enfin, la productivité globale des facteurs (qui rapporte la valeur ajoutée au volume des deux facteurs capitaux et travail).

Repreneuriat (transfert d'entreprise) : volonté commune pour un repreneur ou une repreneuse et un cédant ou une cédante d'assurer la pérennité d'une entreprise (PME) viable par le biais du transfert des pouvoirs, du leadership, des savoirs et de la propriété de celle-ci. Dans cette perspective, le cédant assure la transmission de son entreprise alors que le repreneur la reprend pour en assurer la pérennité par la création de valeur en harmonie avec l'histoire de l'entreprise et les tendances économiques, sociales, démographiques, territoriales, sectorielles, fiscales, financières et managériales existantes.

Responsabilité sociale de l'entreprise : intégration, dans les processus de gestion et les activités des entreprises, de préoccupations environnementales et sociales ainsi que de dialogues avec les parties prenantes. Il s'agit donc d'une responsabilisation de la part des organisations à l'égard des conséquences de leurs décisions et de leurs activités sur la société et sur l'environnement, laquelle se traduit par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable.

Sociofinancement (financement participatif) : processus qui permet à une personne ou à une entreprise de recueillir de petites sommes auprès d'un grand nombre de personnes, par Internet. Son objectif consiste à réunir des fonds suffisants pour réaliser un projet précis. Il existe différents types de financement participatif, notamment les dons, la prévente de produits ou le financement participatif en capital (définition de l'Autorité des marchés financiers).

Startup (jeune pousse) : entreprise ayant une ambition mondiale et étant à la recherche d'un modèle économique qui lui assurera une croissance forte et rapide. Ce type d'entreprise vit une situation de risque où les probabilités de réussite ne sont pas connues et ne peuvent être raisonnablement estimées. La *startup* existe souvent depuis moins de deux ans. Sa valeur repose en tout ou en partie sur les technologies numériques et leur appropriation dans tous les secteurs.

Transfert initié d'entreprise : processus selon lequel un maillage initial entre un cédant ou une cédante et un repreneur ou une repreneuse est réussi ou qu'une entente en vue d'un transfert est établie. Le cédant et le repreneur passent aux étapes subséquentes notamment par la signature d'une lettre d'intention ou d'une promesse de vente ou d'achat, l'évaluation de l'entreprise, la mise en place d'un plan de transfert.

Transformation numérique : ensemble des changements organisationnels et opérationnels que subit une entreprise ou un organisme en intégrant de nouvelles technologies numériques à ses activités.

Annexe 2

Principaux programmes d'aide financière aux entreprises

Investissement Québec (Fonds du développement économique)

- Programme ESSOR
- Programme Innovation
- Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation
- Programme Impulsion PME
- Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

- Programme d'aide à l'entrepreneuriat
- Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence
- Programme de soutien à l'économie sociale

Ministère du Conseil exécutif

- Fonds d'initiatives autochtones

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Mesure de formation de la main-d'œuvre
- Programme Concertation pour l'emploi

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

- Programme Écoperformance
- Programme Technoclimat
- Programme Roulez vert
- Programme Transportez vert

Municipalités régionales de comté

- Fonds locaux d'investissement

Annexe 3

Membres du comité consultatif

Tableau

Liste des membres du comité consultatif

MEMBRES	ENTREPRISES
Serge Beauchemin Entrepreneur et investisseur	alias entrepreneur.e
Alain-Olivier Desbois Coach, stratège et investisseur d'impact	Elements Financial Inc.
Marie-Noël Grenier Présidente	Jambette Inc.
Muriel Christel Koucoi PDG et fondatrice	SIMKHA Biocosmetics Inc.
Félix Lapointe Cofondateur et directeur administratif	Ferreol Skis
Andréanne Marquis Fondatrice	Womance
Julie O'Bomsawin Cofondatrice, présidente et productrice	Kassiwi Média Inc.
Nathaly Riverin Présidente	Rouge Canari
Christopher Wells PDG et cofondateur	Piecemeal



Annexe 4

Tableaux synoptiques, axes 1 et 2

AXE 1 : VALORISER LES ENTREPRENEURS ET METTRE À LEUR DISPOSITION DU SOUTIEN ET DES Outils DE QUALITÉ		
Objectifs	Mesures	Description
A. Améliorer la diffusion de l'information sur les aides disponibles aux entrepreneurs et en simplifier l'accès	Mesure 1 Optimiser les services aux entrepreneurs	Nombre de référencement aux partenaires réalisés Cible 1.1 : Une croissance globale de 50 % par année des référencement à des partenaires ou organismes externes Taux de satisfaction des entreprises/entrepreneurs à l'égard des services reçus et de la réponse à leurs besoins Cible 1.2 : Un taux de satisfaction de 85 % des entreprises par rapport aux services reçus
B. Valoriser la profession d'entrepreneur	Mesure 2 Mettre en lumière les réalisations significatives des entrepreneurs	Nombre de candidatures soumises dans le cadre du Défi OSEntreprendre Cible 2.1 : 3 600 inscriptions (1 200 par an), dont 50 % sont des femmes ADS+
C. Assurer l'accessibilité à une offre inclusive de formations et d'accompagnements de qualité	Mesure 3 Mettre en place un parcours d'accompagnement inclusif des entrepreneurs	Nombre d'entreprises démarrées à la suite d'une démarche d'accompagnement Cible 3.1 : Une augmentation d'au moins 25 % Taux de survie des entreprises accompagnées après deux ans Cible 3.2 : Taux de survie d'au moins 95 % des entreprises accompagnées après deux ans Part d'entrepreneurs et entrepreneures accompagnés provenant de groupes sous-représentés Cible 3.3 : Au moins 35 % d'entrepreneurs et entrepreneures accompagnés (ventilation par clientèle)
	Mesure 4 Bonifier l'offre de formations adaptées en fonction des besoins des entrepreneurs	Nombre d'entrepreneurs et entrepreneures ayant reçu une formation Cible 4.1 : 5 000 entrepreneurs et entrepreneures Croissance du chiffre d'affaires des entreprises dont les propriétaires-dirigeants et dirigeantes ont reçu une formation Cible 4.2 : Au moins 5 % par an pour 35 % et plus de la clientèle Part d'entrepreneurs et entrepreneures ayant reçu une formation provenant de groupes sous-représentés Cible 4.3 : Au moins 50 %, dont 20 % de femmes ADS+
	Mesure 5 Offrir un accompagnement stratégique visant l'accélération de la croissance des entreprises	Nombre d'entrepreneurs et entrepreneures ayant complété le parcours Cible 5.1 : 125 entrepreneurs et entrepreneures Accroissement du profit net (moyenne annuelle des entreprises soutenues) Cible 5.2 : Entre 7 % et 20 % Part des entrepreneurs et entrepreneures accompagnés provenant de groupes sous-représentés Cible 5.3 : Au moins 35 % de tous les groupes; au moins 25 % de femmes ADS+

AXE 2 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES PROPICE À LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

Objectifs	Mesures	Description
A. Établir un climat d'affaires propice au démarrage, à la croissance et à la pérennité des entreprises	Mesure 6 Soutenir les accélérateurs d'innovation des écosystèmes régionaux	Nombre d'entreprises en voie de croissance Cible 6.1 : 80 % des entrepreneurs et entrepreneures accompagnés ont une croissance de 10 % après l'accompagnement Part d'entrepreneurs et entrepreneures accompagnés issus de groupes sous-représentés ADS+ Cible 6.2 : Au moins 35 %
B. Assurer une offre de financement adéquate aux différents stades de développement des entreprises	Mesure 7 Offrir un financement adapté aux projets d'entreprise	Ratio des apports des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée Cible 7.1 : Effet levier d'au moins 4,5 pour chaque dollar investi Nombre de prêts octroyés Cible 7.2 : Au moins 2 850 sur trois ans
	Mesure 8 Développer une offre de financement innovant	Valeur de l'investissement privé (effet levier) Cible 8.1 : Effet levier d'au moins 1,0 pour chaque dollar investi
C. Faciliter le transfert et la reprise des entreprises	Mesure 9 Bonifier l'offre de soutien pour le repreneuriat	Nombre de transferts provenant d'entreprises sur trois ans parmi les clients et clientes du CTEQ Cible 9.1 : Plus de 1 000 transferts initiés Mise en place et lancement des opérations du STEP Cible 9.2 : Lancement officiel d'ici le 1 ^{er} septembre 2022

